

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 10 février 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n° CC-2023-005

Objet de la délibération : **ECRITURES DE REGULARISATION COMPTE D'IMMOBILISATION - NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS EFFECTUES A TORT AU COMPTE 28041583**

L'an deux mil vingt-trois, le dix février, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à LOUDES Serge, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine.

Absent suppléé :

- PAUL Jacques suppléé par DELAFOSSE Fabienne.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : M. VALLOT Philippe

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2022-183 du Conseil de Communauté du 17 juin 2022 relative à la régularisation de l'écriture sur l'amortissement du bien 18-AMENUM/SMO/THD-1 ;

CONSIDERANT qu'en date du 11 décembre 2017 par délibération n° 2017-263 la Communauté d'Agglomération Provence Verte a délibéré pour signer une convention d'engagement de participation financière à l'autorisation de programme « Montée En débit 83 » du Syndicat Mixte Ouverte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit ;

CONSIDERANT que par délibération n°2021-343 du 8 novembre 2021, une convention de clôture de l'opération prévoyait le remboursement par le syndicat d'une somme de 67 049.67€ ;

CONSIDERANT que la participation versée initialement en 2018 par la CAPV s'élevait à 448 200 € - comptabilisée en 2041583 sous les n° d'inventaires 18-AMENUM/SMO/THD-1 ;

CONSIDERANT qu'à la demande de la trésorerie les 448 200 € ont fait l'objet sur l'exercice 2022 d'un changement d'imputation budgétaire du compte 2041583 vers le compte 276358 ;

CONSIDERANT que la dotation d'amortissement sous le numéro d'inventaire 18-AMENUM/SMO/THD-1 (compte 2041583) constatée sur l'exercice 2022 n'avait pas lieu d'être effectuée et qu'il convient à présent que la Trésorerie régularise pour l'exercice 2023 dans ses comptes l'erreur en passant les écritures suivantes :

- ✓ Débit du compte 28041583 = 29 879 €
- ✓ Crédit du compte 1068 = 29 879 €

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** la Trésorerie à passer dans ses comptes les écritures suivantes :
 - ✓ Débit du compte 28041583 = 29 879 €
 - ✓ Crédit du compte 1068 = 29 879 €
- **DE DIRE** que ces opérations non budgétaires viendront augmenter le total de l'excédent capitalisé au 1068 d'un montant de 29 879€ sur le compte de bilan de la Trésorerie sans impacter l'affectation des résultats 2022.
- **DE DIRE** que les écritures seront effectuées sur l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 10 février 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND